

## Les enjeux du Projet d'Agglomération

**Rapporteur : M. Le Président**

Sur la base :

- du travail de synthèse issu des ateliers (cf. annexe I),
- des propositions des vice-présidents,
- des différentes contributions reçues à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,

le Conseil Communautaire du 23 octobre a validé à l'unanimité les 4 enjeux majeurs qui ont été retenus pour la proposition de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon au Comité du Pilotage du 25 octobre.

Ces 4 enjeux sont :

- Construire la communauté en développant le sentiment d'appartenance,
- Renforcer le rayonnement et l'attractivité de l'agglomération grâce à une identité affirmée,
- Assurer une gestion durable de l'espace communautaire en recherchant l'équilibre du territoire,
- Favoriser l'ouverture de l'agglomération grâce à de nouveaux partenariats.

Ils sont détaillés dans le document figurant page suivante.

Ces 4 enjeux se sont avérés être les points de convergence de l'ensemble des partenaires. Certaines pistes à approfondir ont d'ores et déjà été avancées telles que l'enseignement supérieur et son positionnement, la santé, l'immobilier d'entreprise, le foncier, la question des quartiers avec toute la problématique cohésion sociale, l'environnement et le patrimoine comme facteurs d'attractivité, la perspective des transports en commun en site propre.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide la déclinaison des enjeux du projet d'agglomération tels que présentés ci-après.**

Pour extrait conforme,

Le Président

## PROJET D'AGGLOMERATION

### De la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Succédant au District, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a moins de deux ans. Les nouvelles compétences et le territoire agrandi ont permis d'élargir les champs d'intervention et les 59 communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon doivent être porteuses d'un projet collectif pour le bien être des 175 000 habitants. Toutefois, la perception de cette échelle supra communale et d'une identité communautaire, est loin d'être totalement acquise par les habitants. Ainsi, il convient de développer un sentiment d'appartenance fort à un territoire en plein devenir.

La diversité du territoire - avec la relation étroite entre l'urbain, le suburbain et le rural - constitue une source de richesse inestimable en termes de pluralisme culturel mais qui rend difficile la construction d'une identité qui n'est pas suffisamment ancrée dans les esprits. D'où le défi, sans cesse renouvelé, de mettre en place des politiques qui prennent en considération les besoins de tous les habitants et leur assurent un service équitable.

Pourvue de nombreux atouts, tels qu'un site et un patrimoine culturel exceptionnel, des savoir-faire reconnus dans le domaine industriel, un système de formation initiale et continue performant, des manifestations de qualité, l'agglomération doit aujourd'hui relever le défi d'une attractivité et d'une accessibilité renouvelées.

L'ouverture du territoire sur l'extérieur, que ce soit à l'échelle de la Région, du Grand Est ou des régions transfrontalières, est devenue une priorité de l'agglomération, tant pour favoriser les échanges, que pour développer les complémentarités.

Fort de ce contexte, en se plaçant dans le cadre des objectifs définis dans le Schéma Directeur de l'Agglomération Bisontine et en respectant les principes du développement durable, en partenariat avec l'Etat et les collectivités locales, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon se fixe pour les quinze années à venir les quatre enjeux suivants qui reflètent les préoccupations stratégiques préfigurant son ambition et sa volonté de développement :

- ✓ **Construire la communauté en développant le sentiment d'appartenance**
- ✓ **Renforcer le rayonnement et l'attractivité de l'agglomération grâce à une identité affirmée**
- ✓ **Assurer une gestion durable de l'espace communautaire en recherchant l'équilibre du territoire**
- ✓ **Favoriser l'ouverture de l'agglomération grâce à de nouveaux partenariats**

#### **-1<sup>er</sup> enjeu : Construire la communauté en développant le sentiment d'appartenance**

De création récente, l'intercommunalité doit aujourd'hui s'affirmer pour être plus forte demain. Forte d'un cadre de vie agréable, elle doit en faire un facteur de fierté, de cohésion, permettant de mieux vivre dans une collectivité où tous trouveront un plein épanouissement.

Le développement de ce sentiment d'agglomération s'appuiera sur :

- le développement des réseaux d'équipements en recherchant la synergie entre les équipements centraux et de secteurs. Le concept de réseau s'appuie à la fois sur :
  - un maillage des équipements des bourgs centres en complémentarité du centre-ville, qu'il s'agisse du sport, de la culture ou des espaces naturels, des loisirs,
  - la garantie du droit à la mobilité et l'accès facilité aux sites, notamment grâce à une amélioration et au développement du réseau de transport GINKO sur le territoire de l'agglomération, en complémentarité avec le développement d'un réseau de liaisons douces adapté,
  - la poursuite rapide de la couverture du territoire par un réseau à haut débit.
- favoriser le développement qualitatif grâce à une exigence renouvelée de l'agglomération en particulier dans le domaine de l'environnement, de l'habitat (HQE)

- prendre en compte les besoins de la population afin d'assurer une certaine qualité de vie pour chacun, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a la volonté de :
  - être attentif aux équipements de santé, particulièrement ceux en direction des personnes âgées dont l'importance ira croissante.
  - renforcer l'écoute pour une plus grande proximité avec les habitants (notamment par les ateliers publics du conseil de développement participatif) afin de créer les conditions d'une citoyenneté active.
  - porter une attention particulière aux populations ayant des besoins spécifiques : la petite enfance, les personnes âgées, les personnes en difficulté...
- le respect de la diversité des territoires et des identités des secteurs

**-2<sup>ème</sup> enjeu : Renforcer le rayonnement et l'attractivité de l'agglomération grâce à une identité affirmée**

Dans un contexte économique de plus en plus concurrentiel, il devient essentiel pour la CAGB d'affirmer son positionnement de capitale régionale mais également de se construire une notoriété.

L'objectif premier de l'agglomération est d'asseoir la prospérité du territoire et de favoriser l'emploi pour le bien-être de sa population. Le rayonnement de l'agglomération s'affirmera grâce à un concept fédérateur : **le temps**. Au-delà de l'identité, c'est la stratégie tout entière de l'agglomération qui sera articulée autour du temps. Ce concept correspond tout à fait à notre contexte : porteur de l'idée de dynamisme, il reflète la capacité locale à appréhender de nouveaux modes de développement. Cette notion sous-entend aussi le temps de vivre, et le cadre exceptionnel du Grand Besançon permet par exemple de valoriser le temps des loisirs par des sites naturels et des équipements de qualité.

Afin d'appréhender au mieux les potentialités des politiques temporelles en vue d'améliorer la qualité de la vie, un bureau du temps viendra concrétiser cette volonté.

Un objectif fort de l'agglomération sera de cultiver l'excellence, ses savoir-faire, en développant les zones d'activité spécialisées de TEMIS (microtechniques) et des Hauts du Chazal (biomédical). Une attention particulière sera également portée aux autres zones déclarées d'intérêt communautaire.

La dynamique du développement de l'agglomération bisontine est sous tendue par sa capacité de savoir tirer parti des grands projets d'infrastructures de communication qui renforceront son accessibilité.

Il s'agit en tout premier lieu de l'accueil du TGV Rhin-Rhône avec sa gare à Auxon-Dessus reliée à la gare Besançon-Viotte restructurée. Il s'agit aussi de développer les axes routiers en particulier la RN 57 (E23) entre Nancy et Lausanne.

Enfin, l'amélioration de la desserte aérienne sera envisagée pour partager l'aéroport de Dole-Tavaux.

L'agglomération soutiendra le développement universitaire en accompagnant la restructuration de l'université en pôles identifiés, respectivement au centre ville (Lettres et CLA), sur le campus de la Bouloie (Sciences, Droit, STAPS, IUT) et sur le site de Châteaufarine (Pôle médical) et en favorisant les transferts de technologies entre la recherche et le tissu économique.

Le rayonnement de l'agglomération sera renforcé par des équipements (CNR, SMAC, Musée du Temps, Palais des Sports, Stade Léo Lagrange) et des manifestations d'envergure (Festival de Musique, Micronora...etc). Le développement culturel fera également l'objet d'une attention particulière.

L'accent sera mis sur le développement touristique, schéma dans lequel la Citadelle joue le rôle principal. La vallée du Doubs sera aménagée en zone de loisirs : stade nautique, tourisme fluvial, véloroute avec les équipements afférents et le réseau de liaisons douces d'accompagnement. Dans ce contexte, les Prés de Vaux seront amenés, après une étude approfondie, à prendre une place prépondérante.

Afin de rendre attractive l'agglomération, et en s'appuyant sur les formidables ressources locales en termes de laboratoires universitaires, de spécialisations industrielles, un projet fédérateur interpellant tous ces acteurs et valorisant les savoir-faires techniques devrait être envisagé.

### **3<sup>ème</sup> enjeu : Assurer une gestion durable de l'espace communautaire en recherchant l'équilibre du territoire**

De par la composition spécifique de l'agglomération et du phénomène de périurbanisation croissante, l'aménagement du territoire doit faire l'objet d'une attention particulière.

Dans le souci de limiter l'étalement urbain, générateur de nuisances et d'encombres, la volonté affirmée de la CAGB est de limiter la consommation d'espace en engageant une politique volontariste dans le domaine de l'habitat et du foncier, d'une part, dans les communes de la périphérie, d'autre part, dans celles situées à l'extérieur de l'agglomération.

Dans le même esprit, le renouvellement urbain, en application des principes de la loi SRU, sera privilégié particulièrement dans le réaménagement des friches industrielles et militaires. La réhabilitation du vaste site des Prés de Vaux contribuera à équilibrer l'agglomération vers l'Est.

L'aménagement équilibré passe aussi, et c'est un objectif fort pour l'agglomération, par la localisation réfléchie d'équipements structurants sur le territoire communautaire, et la mise en place de réseaux pertinents garantissant une mobilité équitable et pérenne des personnes, des biens et de l'information.

Dans cette optique, la mise en œuvre des opérations prévues dans le Plan de Déplacement Urbain est primordiale pour l'avenir de l'agglomération : Transport en Commun en Site Propre (TCSP), haltes ferroviaires, parking-relais, pôles d'échange.

L'aménagement de l'agglomération passe aussi par l'achèvement du contournement (RNO, RNE) et par les équipements adjacents (carrefour de Palente..).

Tous ces aménagements devront respecter les contraintes environnementales :

- Préservation et valorisation de la ressource en eau, amélioration de la qualité de l'air, mis en œuvre et respect de la charte de l'environnement
- Protection et valorisation des milieux naturels sensibles et des paysages (Marais de Saône, Vallée du Doubs,...)

Afin de valoriser une certaine diversité des secteurs d'activités, facteur de richesse économique, tout en conservant la variété des paysages du territoire, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon veillera au maintien des terres agricoles.

Conformément aux préconisations du Schéma Directeur, l'organisation du territoire par un maillage à partir des bourgs centre sera privilégiée. L'objectif étant de rassembler les conditions permettant de faire de ces bourgs, de véritables centres de vie et lieux d'échanges.

#### **-4<sup>ème</sup> enjeu : Favoriser l'ouverture de l'agglomération grâce à de nouveaux partenariats**

Le contexte de la mondialisation et de la compétition croissante qui s'exerce entre les territoires oblige à la recherche de coopérations à tous les niveaux (connaissances mutuelles, partage d'équipements, projets communs..).

Du plus local au plus général :

- La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon doit se rapprocher des Communautés de communes et des pays qui l'entourent si possible dans le cadre d'un SCOT unique.
- Elle doit clairement se positionner comme capitale régionale en privilégiant d'abord l'axe du Doubs. La qualité des relations qu'elle entretiendra entre le Nord de la Région (Belfort, Montbéliard) et le Jura (Lons-le-Saunier, Dole) sera déterminante. En effet, sa position entre l'Alsace et Rhône-Alpes en fait un maillon essentiel de l'axe Rhin-Rhône.

Dans le même ordre d'idée, l'axe Vesoul-Pontarlier est également très important.

- Avec les villes du Grand Est, essentiellement Nancy-Metz, Reims et, surtout Dijon, des complémentarités doivent être trouvées (université, santé, culture, industrie) et des liens établis (transport,...).
- Sa position particulière, capitale d'une région, adossée à un pays non-membre de l'Union Européenne, devra lui faire jouer un rôle de première importance en matière de coopération transfrontalière. La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon devra jouer un rôle actif dans la Conférence Transjurassienne, dont les compétences viennent d'être étendues.
- Enfin, au niveau le plus élevé, la construction du TGV Rhin-Rhône, avec sa branche Sud, permettra de placer l'agglomération dans les réseaux européens.

L'ouverture doit également se faire à l'intérieur même de l'agglomération, sur de nouvelles modalités de travail qui permettront à la Collectivité de construire l'avenir en s'appuyant :

- sur ses ressources locales : université de Franche-Comté, dont le CLA, les Ecoles d'Ingénieurs, les organismes de formation, les Chambres Consulaires.
- sur les personnes ressources à identifier, notamment dans le cadre du Conseil de développement...
- conformément aux principes du développement durable en termes d'évaluation, sur des expérimentations au sein de structures de veille et de participation (Conseil de développement, Agence d'Urbanisme, Observatoire...). Elles pourront être l'une des modalités d'évaluation des politiques menées par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.